

MENTION

SCIENCES DE LA MATIERE

PARCOURS

ENERGIES NOUVELLES ET RENOUVELABLES - GESTION DE L'ENERGIE

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2021,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 12



Taux d'insertion
à 18 mois : 100%
à 30 mois : 100%

Situation professionnelle au 1er décembre 2022,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 12



■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études, promesse d'embauche et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-Chargé d'affaires

-Chargé de mission énergie renouvelables et maîtrise de l'énergie

-Chef de projet de construction solaire

-Chef de projet sur des réseaux électriques HT/BT

-Responsable de projets éoliens

-Doctorant dans le domaine du photovoltaïque

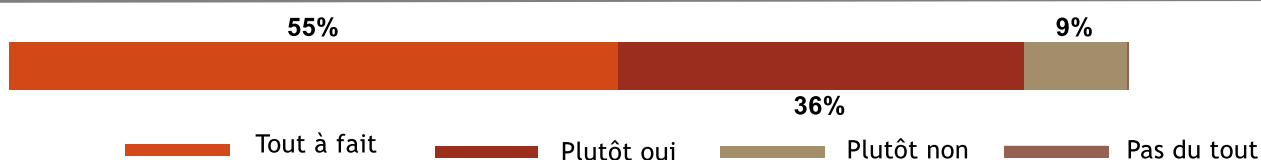
-Enseignant

-Pilote développement câblage

-Ingénieur chargé de projet en énergie

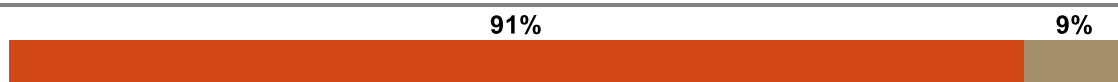
— SATISFACTION —

Satisfaction des missions dans l'emploi Nombre de réponse(s) : 11



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 11



■ Oui ou Plutôt oui (D. et N.) ■ Oui ou Plutôt oui (seulement D.) ■ Oui ou Plutôt oui (seulement N.) ■ Non ou Plutôt non (D. et N.)

— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 11

Candidature spontanée 36 %

Suite à un stage 27 %

Concours de la fonction publique 9 %

Offre sur site Web d'entreprise (secteurs privé, public ou associatif) 9 %

Relations personnelles ou professionnelles 9 %

Réseaux sociaux (Linked'in, facebook, viadeo...) 9 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

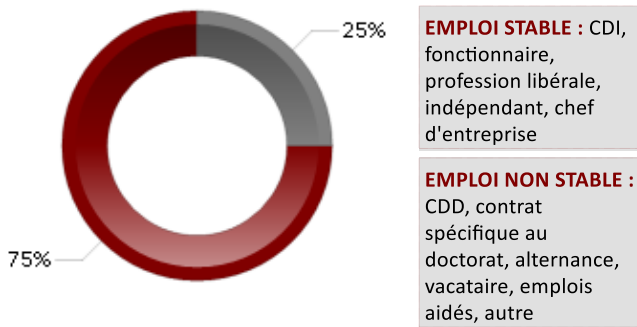
Nombre de réponse(s) : 11



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 12



Emploi stable Emploi non stable

Statut

Nombre de réponse(s) : 12



Cadre Technicien Employé

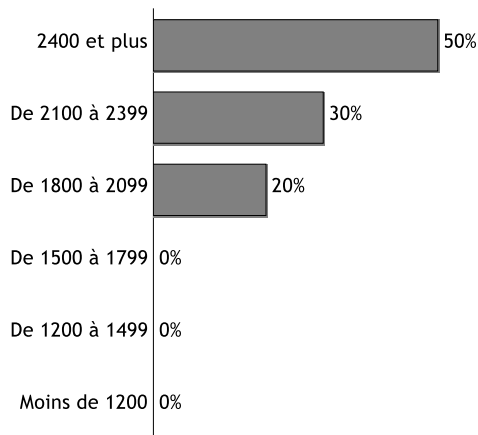
Employeur

Nombre de réponse(s) : 12



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 10



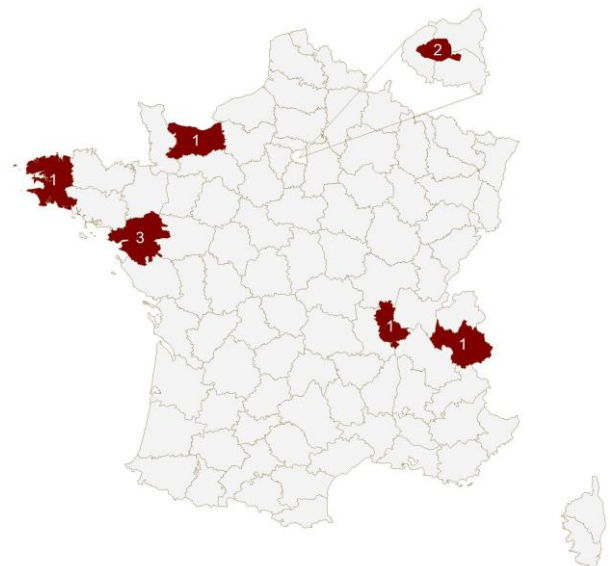
Salaire médian : 2483 euros

Salaire moyen : 2514 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 10



Emplois à l'étranger: 1